

**OBJET** : Elections des représentants des **Parents d'élèves au conseil d'administration.**

Madame, Monsieur ;

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le :

**VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 de 13h00min à 17h00min**  
**En salle de réunion au collège DU PEVELE ORCHIES**

**Votre participation est primordiale afin que vous puissiez être représentés au sein des différentes instances de concertation et de décision. Chaque parent est électeur et éligible.**

**Tous les parents sont donc concernés.**

En effet, les 7 représentants de parents d'élèves ont un rôle prépondérant dans la vie de l'établissement, dans son fonctionnement, son projet pédagogique, notamment en conseil d'administration.

A cet effet, je vous rappelle que cette instance fixe, dans le cadre de la législation en vigueur, les règles d'organisation de l'établissement, délibère sur les questions ayant trait au domaine sanitaire, social et à la sécurité, adopte le règlement intérieur ainsi que le budget de l'établissement.

Les parents participent également à différentes commissions : (fonds sociaux, sorties pédagogiques, demi-pension...)

**Comment voter :** **VOTER est un acte CITOYEN !**

- Soit **directement** à l'établissement : Les électeurs votent pour une liste, sans rature ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. L'électeur glisse le bulletin de vote dans une enveloppe, dépose son vote dans l'urne et appose sa signature sur la liste électorale.

- Soit **par correspondance** : Si vous ne pouvez vous déplacer ce jour là, je vous invite à voter par correspondance en utilisant le matériel de vote ci-joint et selon les modalités suivantes :

⇒ Insérez le bulletin de votre choix dans une enveloppe qui ne doit porter aucune inscription ou marque de reconnaissance.

⇒ Glissez cette enveloppe cachetée dans l'autre enveloppe cachetée à son tour qui porte la mention : Election des représentants des parents au conseil d'administration ; et sur laquelle vous porterez votre **nom prénom adresse et signature.**

⇒ Adressez ensuite votre vote au collège; pour cela 2 possibilités :

- Par la poste après avoir affranchie la lettre au tarif en vigueur.

- Par votre enfant qui pourra déposer l'enveloppe directement dans l'urne prévue à cet effet

*dans le hall du collège* dès le **vendredi 29 septembre** au matin. Tout vote parvenu après le 07 octobre 2016 à 17h00min sera considéré comme nul.

**Attention** : Si vous avez plusieurs enfants inscrits au collège, vous ne devez cependant voter qu'une seule fois (UN SUFFRAGE PAR PERSONNE) mais **un vote pour le papa et un vote pour la maman.**

**Je compte vivement sur votre participation à ce scrutin très important !**

Je vous remercie par avance pour votre participation qui constitue un atout majeur à la pleine réalisation de la mission confiée au système éducatif et pour notre collège dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

  
Le Principal  
P. LAGNEL